

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

15 – 28 Novembre 2013

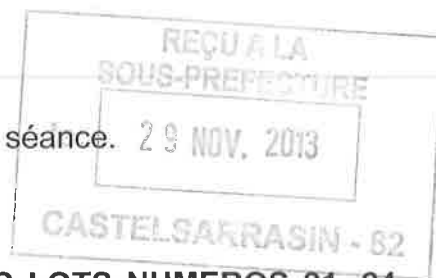
VENTE A LA SARL MOULIN DE MOISSAC SUD DES LOTS NUMEROS 21, 24, 29, 32 ET 34 DU BÂTIMENT LE MOULIN DE MOISSAC

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Vu l'acte authentique du 19 décembre 1999, portant acquisition du bâtiment « Moulin de Moissac » par la Commune de Moissac.

Vu l'avis du service des Domaines,

Considérant que les lots numéros 21, 24, 29, 32 et 34 représentent un intérêt pour le futur acquéreur.



Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),**

APPROUVE la vente des lots numéros 21, 24, 29, 32 et 34 du bâtiment du Moulin, d'une superficie respective de 19m², 54 m², 49 m², 18 m² et 43 m² soit une superficie totale de 183 m² à la SARL Moulin de Moissac Sud.

APPROUVE la passation de tout acte afférent à cette vente.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 205 940 €uros versés à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :